

# Maurras hors contrôle

**HISTOIRE** 1935, 9 avril. « Léon Blum ? Un homme à fusiller, mais dans le dos. » Une phrase signée Charles Maurras dans « L'Action française ». Blum échappera à la mort, mais pas à la violence physique

## LES GRANDES HEURES DE LA PRESSE (8/17)

Ce feuilleton, publié par la revue « L'Histoire » (2009 à 2012), est reparu en 2019 chez Champs-Flammarion. Signé par l'historien, ancien ministre, ex-président de la BNF et de Radio-France Jean-Noël Jeanneney, il fait revivre la saga séculaire du quatrième pouvoir en France

Jean-Noël Jeanneney

Le 9 avril 1935, Charles Maurras écrit dans son journal, « L'Action française », à propos de Léon Blum, leader du Parti socialiste : « Ce Juif allemand naturalisé, ou fils de naturalisé n'est pas à traiter en personne naturelle. C'est un monstre de la République démocratique. Et c'est un hircocerc (1) de la dialectique apatride. Détritus humain, à traiter comme tel. L'heure est assez tragique pour comporter la réunion d'une cour martiale qui ne saurait fléchir. [Un député] demande la peine de mort contre les espions. Est-elle imméritée des traîtres ? Vous me direz qu'un traître doit être de notre pays : M. Blum en est-il ? Il suffit qu'il ait usurpé notre nationalité pour la décomposer et la démembrer. Cet acte de volonté, pire qu'un acte de naissance, aggrave son cas. C'est un homme à fusiller, mais dans le dos. »

On a peine à prendre aujourd'hui la mesure de la violence que charrie une partie de la presse de l'entre-deux-guerres, la haine qui coule à plein bord dans les journaux de l'extrême gauche souvent, de l'extrême droite constamment. Depuis que Maurras a fondé son quotidien, en mars 1908, pour porter sa doctrine du « nationalisme intégral », cette feuille, influente dans une partie notable de l'« intelligence française », a mêlé constamment le souci d'un style relevé et d'une noble culture avec une totale absence de vergogne dans l'injure, la diffamation envers ses adversaires républicains.

### « Les assassins de la paix »

Veut-on un autre échantillon d'obsession meurtrière, toujours sous la plume de Maurras ? Le voici, le 13 octobre suivant, après que des parlementaires de gauche ont signé une manifeste contre l'invasion de l'Éthiopie par Mussolini : « Ceux qui poussent à la guerre doivent avoir le cou coupé. Comme la guillotine n'est pas à la disposition des bons citoyens, il reste à dire à ces derniers : vous avez quelque part un revolver ou même un couteau de cuisine ? Cette arme, quelle qu'elle soit, devra servir contre les assassins de la paix, dont vous avez la liste. »

Cette violence, considérée du point de vue de notre démocratie si apaisée par comparaison, soulève des questions. Celle d'abord du ter-

reau où ont pu s'épanouir des fleurs si vénéneuses. Pour ce qui est de l'Action française, la condamnation du mouvement par le Saint-Siège, en 1926, en le libérant d'une sorte de tutelle morale, a ouvert encore plus largement les vannes à sa frénésie. Ensuite, l'émeute du 6 février 1934 et l'échec du coup de force des mouvements d'extrême droite contre la République ont cristallisé les haines. La montée des périls, la peur des « Rouges » dans divers milieux bourgeois et la résurgence de l'antisémitisme ont aiguillonné ces attaques, dont les historiens ont pu dresser de sinistres répertoires.

### Le racisme et la xénophobie

Une autre interrogation concerne la juste mesure d'une influence. Certains auteurs tendent, en rabouissant les citations les plus répugnantes, à faire de cette France-là une géhenne, à dépeindre une société entière occupée à répercuter les cris du racisme et de la xénophobie. Heureusement, bien des forces politiques, sociales, intellectuelles, spirituelles pèsent en sens contraire et sauvent l'honneur ; les pétitions en conservent la trace, les manifestations en témoignent, telles que nous les restituons les actualités cinématographiques ; gardons-nous d'exagérer la représentativité d'un acte, d'un écrit ou d'une parole. Soit. Mais il n'en demeure pas moins que ces fureurs assassines ont trouvé leur audience, à la source des pires comportements qui se révéleront sous l'Occupation.

## On peine aujourd'hui à prendre la mesure de la violence que charrie une partie de la presse pendant l'entre-deux-guerres

Blum échappa au sort de Jaurès, mais pas à l'agression qui fit couler son sang, le 13 février 1936, boulevard Saint-Germain, lorsque son automobile rencontra le cortège des Camelots du roi défilant dans le cortège funèbre de Jacques Bainville, historien proche de Maurras : blessé à la tête, il évita de peu un lynchage. Et tandis que divers parlementaires de la droite modérée disaient alors partager l'indignation de la gauche, Robert Brasillach, adressant dans le journal « Combat » une « lettre aux cocus de la droite », « ces éternels maris trompés de la politique », s'écriait à leur propos : « Il est un moment où leur attitude cesse d'être grotesque pour devenir ignoble. »

On sait dans quelles circonstances le ministre de l'Intérieur du gouvernement de Front populaire, le maire de Lille Roger Salengro, se donna la mort, le 18 novembre 1936, pour n'avoir pu résister à la vague de boue jetée sur lui au sujet de sa prétendue désertion durant la guerre : notamment par « L'Action



Charles Maurras en 1930 à son bureau de « L'Action française », journal du « nationalisme intégral » qu'il avait fondé en 1908 et qui fut condamné en 1926 par le Saint-Siège. PHOTO AFP

française », qui déclencha la campagne en juillet, et par « Gringoire », l'hebdomadaire fascisant d'Horace de Carbuccia. Quant au successeur de Salengro, le ministre Marx Dormoy, il sera tué, à retardement, par des hommes de la Cagoule, en juillet 1941. L'ignominie de Pétain et des siens envers divers leaders de la III<sup>e</sup> République, emprisonnés sans jugement ou livrés à l'Allemagne, s'enracine dans la presse de ces années-là.

### Maurras emprisonné

Il n'est pas aisé de saisir que la justice n'ait pas puni davantage de tels excès. Certes, une loi du 10 janvier 1936, affirmant le délit nouveau de « provocation non suivie d'effets à des coups et blessures contre les personnes », permit de condamner Maurras, qui avait renouvelé ses appels au meurtre, à une peine de prison dont il avait écrit « encourir gaiement le risque » de huit mois : d'octobre 1936 à juillet 1937, confirmée en appel ; mais la plupart des folliculaires qui répandirent un même fiel échappèrent aux sanctions.

Le 21 avril 1939, un décret-loi, premier texte destiné à lutter contre les expressions du racisme et de l'antisémitisme, est promulgué. Il sera abrogé par Pétain le 27 août 1940. Une législation nouvelle a permis,

depuis la Libération, aux individus et aux associations de lutte contre le racisme de canaliser les débordements de la calomnie et de mieux châtier l'appel au meurtre. Mais, dans ces années 1930, la France vit encore, pour l'essentiel, dans le droit fil du libéralisme quasi absolu de la loi sur la liberté de la presse de 1881, aux principes si nobles et à certains effets si délétères.

## Léon Blum déposera après le suicide de Roger Salengro un projet de loi destiné à mieux combattre la diffamation

C'est en vain que, dans l'état des institutions de ce régime, lourdes de trop d'impuissance, les socialistes au pouvoir tentèrent de promouvoir, pour défendre la dignité de la démocratie, un arsenal de coercition plus serré. Blum déposa, juste après le suicide de Salengro, fin 1936, un projet de loi destiné à mieux combattre les fausses nouvelles et la diffamation contre fonctionnaires et hommes publics ; il s'agissait d'« assurer l'indépendance et la dignité de la presse française », notam-

ment en renvoyant ces délits au tribunal correctionnel au lieu de la cour d'assises, qu'on savait généralement indulgente. Voté à la Chambre, le texte échoua au Sénat.

Comment ne pas se dire après coup que, sans ratifier au fond, pour la plupart d'entre eux, tant d'allégations ignobles ou absurdes, trop de Français les ont acceptées avec une légèreté coupable ? Comme l'a écrit François Mauriac, revenant sur cette époque : « La polémique constituait en somme un genre comme un autre : c'était la distraction du petit-déjeuner, le guignol des grandes personnes. [...] Les victimes elles-mêmes ne protestaient pas. [...] Cependant le poison agissait, rongait en secret les cœurs sans défense. Quelques-uns se suicidaient, d'autres mouraient de chagrin. Mais le public était complice. La passion de la corrida est au fond commune à tous les hommes... »

(1) Hircocerc : animal fabuleux, moitié bouc, moitié cerf.

Jean-Noël Jeanneney, « L'Histoire » n°353, mai 2010. www.lhistoire.fr/les-grandes-heures-de-la-presse/maurras-appelle-au-meurtre

> Samedi prochain, Pantagruel fait de la résistance.